



GRILLE DE CRITERES

Conformément au règlement d'attribution des places adopté par le Conseil Communautaire du 8/10/15

NOM PRENOM ENFANT :

DATE DE NAISSANCE DE L'ENFANT :

DATE D'ENTREE DEMANDEE :

DATE DE LA DEMANDE :

CRITERES	
SITUATION PROFESSIONNELLE (non cumulable) sur justificatif	
Les 2 parents travaillent (CDI/CDD/intérim), sont étudiants ou suivent une formation	25
Parent isolé travaille (CDI/CDD/intérim), est étudiant ou suit une formation	30
1 parent travaille (CDI/CDD/intérim), et 1 est en recherche d'emploi	10
Parent isolé, en recherche d'emploi	15
SITUATION FAMILIALE (cumulable)	
Mutation professionnelle avec un déménagement non prévu (critère valable 3 mois)	15
Famille de 3 enfants ou plus, dont au moins 3 enfants de moins de 12 ans	15
Frère(s) ou sœur(s) qui fréquente(nt) la structure souhaitée (au moins 4 mois d'accueil commun)	10
Grossesse multiple	15
Parents mineurs : 1 ou les 2 parents mineurs	30
Accueil d'urgence ou occasionnel qui devient régulier	5
TOTAL	
Ancienneté de la demande (prise en compte en cas de dossiers équivalents en nombre de points)	2/mois avec un maximum de 10 mois pris en compte